# Compte rendu de la réunion du comité du 8 juillet 2022

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président, Messieurs Pollo Bodem, Paul Greis, Joseph Schoellen, Yves Marchi, Romain Mertzig, Charles Pauly, Bruno Alves, Gusty Graas, Madame Joelle Feller, membres.

Excusés : Mesdames Simone Beissel, Claire Angelsberg, Messieurs André Weidenhaupt, Marc Vanolst, Tom Jungen, Fernand Wies, François Benoy, Maurice Bauer, Gilles Didier

**Séance publique**

1. **Raccordement Ville de Luxembourg au Kirchberg : Modification budgétaire**

La construction du nouveau château d'eau de la Ville de Luxembourg au Kirchberg nécessite un raccordement au réseau du SEBES à partir de la chambre à vannes Kirchberg. La conduite de raccordement sera posée en fonte ductile, diamètre 300, PN25 sur une longueur d'environ 100 mètres. Le projet prévoit également la tuyauterie, la robinetterie et les équipements électriques à l'intérieur du nouveau réservoir en relation avec l'alimentation du réservoir à partir du réseau du SEBES. Afin de permettre le raccordement à l'intérieur de la chambre à vannes du SEBES, celle-ci aurait dû être agrandie afin de permettre l'installation adéquate des tuyauteries et robinetteries nécessaires.

La chambre à vannes existante a été construite en 1971 et nécessiterait une réfection fondamentale dans les années prochaines. Afin de permettre un raccordement du nouveau réservoir, ainsi que la suppression du regard en amont de la chambre à vannes et des conduites de bifurcations, ainsi que la tuyauterie et robinetterie existant en mauvais état, la reconstruction d'une nouvelle chambre à vannes suivant les règles de l'art, d'accès et de sécurité a été décidée.

Le projet initial prévoyait la mise hors service de la conduite DN700 afin de libérer l'espace nécessaire à la reconstruction de la chambre à vannes. En raison de la dégradation structurale de la conduite d'adduction maîtresse DN900 entre la chambre à vannes Schankegriecht et Nospelt, point de départ de l'approvisionnement du syndicat SES et du sud-est du Luxembourg, le SEBES a dû garder en service la conduite DN700 afin de pouvoir assurer un approvisionnement de secours en cas de rupture de l'axe principal. Pour ce faire, une liaison provisoire DN700 a été posée en dehors du périmètre de construction de la nouvelle chambre à vannes, en plus le by-pass de la Ville de Luxembourg a aussi été remis en place dans un container provisoire pour toujours savoir garantir l'alimentation du Kirchberg.

En plus, le projet remanié prévoit la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'ouvrage.

Outre la modification des données techniques, le présent devis remanié tient compte de

l'augmentation significative des prix des matériaux et des services allant jusqu'à 30% depuis le début

de l'année 2021. Le devis se base sur les prix proposés dans le cadre de l'appel d'offre. Aussi ces prix

ont-ils été majorés d'une marge de sécurité de 10% pour tenir compte d’une probable hausse des prix

au cours des prochains mois.

Dû à tous ces faits et en lisant la note technique du bureau d’études BEST du 30 mai 2022 calculant un devis supplémentaire de 670.000€ par rapport au projet initial approuvé le 24 janvier 2020 pour un montant total de 1.680.000€ hTVA.

Le comité approuve le devis supplémentaire de 670.000€ dans cadre du projet du raccordement de la Ville de Luxembourg au Kirchberg suivant la note technique du bureau d’études BEST du 30 mai 2022.

1. **Installation d’une éolienne : Signature du Memorandum of understanding avec SOLER**

Vu la possibilité d'installer des éoliennes entre Esch-sur-Sûre et Eschdorf à proximité du réseau du SEBES afin d'injecter la production électrique via le réseau électrique du SEBES et la station de transformation du SEBES dans le réseau CREOS, le comité approuve le mémorandum of understanding signé avec la société SOLER SA..

1. **SIAS : Convention de financement liée au programme de mesures de la zone de protection « Scheedhaff »** Le comité approuve la convention de financement liée au programme de mesures de la zone de protection « Scheedhaff » du syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS en application de l’article 44(9) de la loi modifiée du 19 décembre 2008, disposant que les exploitants des ressources d’eau doivent mettre en place un programme de mesures pour la protection des eaux.
2. **Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d’adduction – Suivi**

Le comité prend note du suivi des travaux de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d’adduction ainsi que de l’inauguration définitive, en présence de SAR le Grand-Duc, qui aura lieu au printemps 2023.

1. **Divers**

Le comité prend note des explications relatives à la réunion de la « Stauséikommissioun » qui a eu lieu en date du 6 juillet 2022 afin de remédier aux divers problèmes concernant le lac de la Haute-Sûre et ses abords.

1. **Affaires du personnel : Création de poste**

Le comité décide de créer un poste de fonctionnaire communal au groupe de traitement A1 pour le service informatique et de transformer divers postes de fonctionnaire vers employé communal.

**Séance à huis clos :**

1. **Personnel : Départ en retraite**

Le Comité accorde démission honorable de ses fonctions à un fonctionnaire au laboratoire avec effet au 1ier novembre 2022 pour lui permettre de valoir ses droits à la retraite.

1. **Personnel : Demande de prolongation de stage**

Le Comité approuve la demande de prolongation de stage d’un fonctionnaire.

1. **Personnel : Nomination d’un employé communal B1 à l’administration**

Le Comité décide d’engager un employé communal au service de l’administration sous le statut d’employé communal groupe d’indemnité B1 à partir du 1ier août 2022.

1. **Personnel : Résiliation d’un contrat d’un employé communal**

Le Comité décide de résilier le contrat d’engagement d’un employé communal.